

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 23/03/2018
Reçu en préfecture le 23/03/2018
Affiché le 
ID : 065-246500573-20180320-2018_24-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2018

N° 2018-24

Référence écriture délib :
PC/LB/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	52
	Dont 8 procurations
Votes pour : 52	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	12 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (44) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUINI Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, MIR André, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTUNE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

Présents non votant : PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, SERMET André, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande.

Titulaires absents non représentés (12) : CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, MUR François, RIVIERE Alain, VIDALON Patricia, BRUN Didier, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

Procurations (8) :
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
SOLANA Michel à RICARD Louis
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
GAY Eric à CHAZOTTES Michel
ROCHER Jacques à LACAZE Noël
CARMOUSE Catherine à GISTAU Patrick
FORGUE Pierre à MIR André
MIR Jean-Henri à POME Maryse

OBJET : Dépôt de dossier
LEADER

Monsieur Jean-Michel CARROT a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président indique que le GAL Nestes-Coteaux piloté par les PETER (Pays des Nestes et Pays des Coteaux) est chargé de la mise en œuvre de la stratégie LEADER dont l'axe N°1 « Gérer durablement les ressources locales » a pour objectif opérationnel :

- « Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs »
- « Soutenir la promotion des productions locales »

Ce dispositif permet de mener des actions autour de la valorisation des produits locaux au travers de l'acquisition de matériel spécifique (matériel de transformation, vitrine réfrigérée, supports de communication), de l'organisation d'évènements, de la réalisation d'études, de la mise en place d'outils de promotion. Il peut être mobilisé par les privés pour leurs projets propres mais aussi plus largement dans le cadre d'une démarche collective, dans une logique de promotion du territoire.

Ce dispositif peut également permettre de financer une partie des coûts salariaux des agents qui interviennent sur les projets soutenus par LEADER, ce qui est une opportunité intéressante.

En Aure Louron, une diversité d'opérateurs rentre dans ce champ des produits alimentaires et artisanaux locaux et pour lesquels la mise en place d'actions dédiées pourrait faciliter le développement. L'association d'Aure en Louron, les producteurs en vente directe ou encore les personnes affiliées au collectif informel « VITAL » peuvent être en ce sens un réservoir intéressant avec lequel réfléchir pour fédérer un groupe et structurer un projet collectif.

Cette idée a été exprimée à plusieurs reprises, notamment dans les commissions « Agriculture & pastoralisme » et « Développement économique ». La valorisation des produits locaux et l'appui des producteurs en circuits courts sont en effet ressortis comme des pistes de travail prioritaires.

Aussi le Président propose qu'un dossier LEADER soit déposé et qu'une recherche de financements plus large soit engagée via le PETR du Pays des Nestes sur cet axe de la valorisation des productions locales. Un prototype de projet a été envisagé sur la base suivante :

LE PROJET EN SYNTHÈSE :

Qui	Communauté de communes Aure Louron
Quoi	Animer les producteurs locaux, produire des supports de promotion et organiser des évènements autour des produits locaux
Où	Les 47 communes de la CC Aure Louron
Quand	De janvier 2018 à septembre 2020
Comment	Des budgets et du temps de travail humain
Combien	35 000 €
Pourquoi	Soutenir la promotion des productions locales (alimentaires et artisanales) et favoriser le développement des circuits courts sur le territoire

OBJECTIF DU PROJET : Porter une action de **soutien de la promotion des productions locales** au travers :

- D'une animation à destination des acteurs économiques « en émergence » du territoire Aure Louron (porteurs de projets, créateurs d'entreprises, installés « récents ») dans les domaines de la production alimentaire et de l'artisanat d'art, afin de les conforter dans leur développement
- De la mise en place de supports de promotion des productions artisanales et alimentaires Aure Louron
- De la mise en place d'évènements autour des productions artisanales et alimentaires Aure Louron

DURÉE : Janvier 2018 – Décembre 2020 (3 ans)

PUBLIC CONCERNÉ : Porteurs de projets et opérateurs économiques inscrits au répertoire SIRENE dont le siège social est localisé sur le périmètre de la CC Aure Louron (47 communes) et dont l'activité s'inscrit dans :

Le domaine « Alimentaire » :

- production agricole (maraichage, élevage, fruits rouges, safran, plantes aromatiques...)
- transformation agroalimentaire (production de bières, fromage de chèvre, ...)
- distribution alimentaire (épicerie Bio)
- métiers de bouche / restauration (auberge, restaurants...)

Le domaine « Création / Artisanat d'Art » :

- savonnerie,
- textile, ameublement (laine mohair, tapisserie ameublement...)
- artisanat d'art (création de bijoux, sculpteur sur verre, tourneur sur bois...)
- autres (jeux de société)

DESCRIPTEUR DES ACTIONS :

- 1- **Emergence et animation d'un collectif de producteurs** locaux motivés en vue de définir et porter des actions autour de la valorisation des productions locales :

Moyens => jours d'agent CCAL pour :

- Préparation et animation de réunions collectives
- Production et formalisation de documents de travail (CR, notes, etc.)
- Prise de contact et échanges avec partenaires potentiels, institutions, etc.

- 2- **Productions de supports de promotion qui valorisent les productions locales** alimentaires et artisanales

Moyens => jours d'agent CCAL et Budgets pour :

- Conception / création des supports
- impressions, réalisations

- 3- **Organisation d'évènements autour des produits artisanaux et alimentaires issus du territoire** Aure Louron (Foire des produits locaux, sensibilisation public scolaire, formations thématiques à destination des professionnels, voyage d'étude, etc.) :

Moyens => jours d'agent CCAL et Budgets pour :

- Conception, préparation pratique et logistique des évènements
- Mise en place de communications spécifiques
- Location de salles, barnums, stands, bâches, divers, etc.
- Voyage d'étude : location bus, restauration, etc.
- Rémunération intervenants et formateurs

BUDGET :

Le projet n'entraînera pas de recettes, le budget ci-après correspond intégralement à des dépenses qui sont estimées à un montant de 40 000€ sur 3 ans.

BUDGET PREVISIONNEL	
Animation	22 000.00 €
<i>Personnel CCAL (0.14 ETP/an sur 3 ans sur la base 1720h/an)</i>	<i>20 000.00 €</i>
<i>Frais divers (organisation buffet, repas, déplacements...)</i>	<i>2 000.00 €</i>
Supports de promotion (bâches, kakémonos, plaquettes, stands)	4 000.00 €
<i>conception</i>	<i>2 000.00 €</i>
<i>impression</i>	<i>2 000.00 €</i>
Evènementiels	14 000.00 €
<i>Organisation Foire</i>	<i>5 000.00 €</i>
<i>Formations professionnels, actions sensibilisation</i>	<i>5 000.00 €</i>
<i>Voyage d'étude</i>	<i>4 000.00 €</i>
Total Projet	40 000.00 €

FINANCEMENT :Financement Leader → Définir montant en fonction des critères, dépenses éligibles, règles d'état...Financement complémentaire → A définir : Région, FNADT, etc.Autofinancement porteur de projet et cofinancement public CC Aure Louron (valorisation temps de travail agent) → Définir cette possibilité et les montants correspondant en fonction de l'intervention Leader

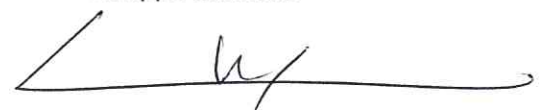
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés :

- Accepte le principe d'une réflexion autour d'un projet de valorisation des produits locaux Aure Louron ;
- Accepte qu'un dossier LEADER soit déposé auprès du GAL Nestes-Coteaux ;
- Accepte qu'une recherche de financements complémentaire soit engagée via le PETR des Nestes ;
- Autorise le Président de la Communauté de communes Aure Louron à accomplir toute démarche nécessaire et à signer les pièces utiles à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU